



DEL 24-010

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRES L'ÉVÊQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 22 janvier 2024

DATE D'AFFICHAGE

Le 23 janvier 2024

NOMBRE DE

CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 26

L'an deux mille vingt quatre

Le six février à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Mickaël JUIGNE, Philippe PAUMIER, Sylvie LAUTRU, Alain GUICHET, Stéphane DALIVOUST, Angélique PLANCHETTE, Sylvain BACHELEY, Jean-Philippe GUYON, Pascale FEGER, Denis MINIER, Delphine FOUQUET, Maryse BAYBAY, Fanny PIRA

ETAIENT ABSENTS

Alain GIBERGUES (pouvoir à Nadine JOLU), Benoît CHAUVIN (pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Eric ANDRE (pouvoir à Mélanie BOCQUENET), Pierre CASTILLON (pouvoir à Alain GUICHET), Philippine DANGREAU (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Jérôme DELISLE (pouvoir à Philippe PAUMIER), Louis MASSARD (pouvoir à Mickaël JUIGNE).

ABSENTS

Marie CHEVALIER.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Hakim ACHIBET.

**OBJET : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT DE LE MANS METROPOLE 2022**

Rapporteur : Christian POIRIER

Comme chaque année, les conseils municipaux des 20 communes de Le Mans Métropole doivent prendre connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement, compétence assurée par Le Mans Métropole.

Au cours de l'année 2022, les principales réalisations ont été les suivantes :

- Poursuite des travaux sur le site de l'unité de production en eau potable de l'Épau et mise en service partielle des nouveaux process au 21 juin 2022,
- Poursuite du remplacement du système de relèvement dans l'optique d'ouverture intégrale du territoire en télérelève,
- 1^{ère} année de mise en fonctionnement de l'unité de méthanisation de la Chauvinière,
- Fin de la déconstruction des bâtiments abandonnés de la STEP des Etangs,
- Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la future STEP de Trangé,
- Poursuite des études pour la création d'une réserve d'eau naturelle dans le méandre de l'Huisne à Yvres l'Évêque, en face de l'usine de production d'eau potable de l'Épau,
- Elaboration des schémas directeurs (Chauvinière, Fay, Antonnière, Ruaudin, Mulsanne).

A ce titre, vous trouverez en annexe le rapport pour l'année 2022.

DEL 24-010

Il est acté que le conseil municipal a pris connaissance de ce document.

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 12 février 2024/

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame Le Maire

Damienne FLEURY

